

Conseil syndical du 09 novembre 2023

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 24

Objet : Budget supplémentaire 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	02 novembre 2023	Présents Mesdames, Messieurs
Observation : Arrivée de M Racine, Mme Larcher, Mme Bequillard		GBCA (910 voix) : Titulaires : Jacquemin, Aymonier, Bonin, Bonnans-Weber, Jager, Jeannin, Kneip, Moutarlier, Picard – Suppléants : Castaldi, Meslot RBFC (140 voix) : Titulaire : Oternaud CCST (200 voix) : Titulaires : Bequillard, Hottlet, Larcher, Rousse – Suppléant : Racine CCVS (40 voix) : Titulaire : Coddet – Suppléant : Salort
Nombre de voix	1 290	Procurations
-Nombre de voix pour	1 290	De M Constantakatos (GBCA) à M Jacquemin (GBCA)
-Nombre de voix contre	0	De M Gilbert (GBCA) à M Meslot (GBCA)
-Abstentions	0	De M Guyod (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De M Rousseau (GBCA) à M Jager (GBCA) De Mme Iannicelli (RBFC) à M Oternaud (RBFC) De Mme Clayeux (CCST) à M Hottlet (CCST)

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation = + 5 564 829.75 €,
- Résultat de la section d'investissement = - 2 193 644.74 €,
- Reprise des restes à réaliser.

Lors du vote du CA 2022, nous avons déjà affecté 2 193 644.74 €, à la section d'investissement pour la mettre à l'équilibre.



Les ressources disponibles découlent donc des résultats de la gestion 2022 ainsi que des reports de 2022 sur 2023. Le tableau, ci-après, rappelle les résultats à reprendre dans le BS :

	Prévu	Réalisé	Reports
Fonctionnement			
Dépenses	28 525 022.00 €	24 796 162.79 €	
Recettes	28 525 022.00 €	30 360 992.54 €	
DEFICIT / EXEDENT		5 564 829.75 €	
Investissement			
Dépenses	4 043 722.00 €	4 055 923.69 €	6 782 423.53 €
Recettes	4 043 722.00 €	6 609 835.48 €	2 034 867.00 €
DEFICIT / EXEDENT		2 553 911.79 €	
Solde des restes à réaliser fonctionnement (reports)			0.00
Solde des restes à réaliser investissements (reports)			-4 747 556.53 €
Solde des restes à réaliser			-4 747 556.53 €
Excédent global de clôture			8 118 741.54 €
Résultat global de l'exercice			3 371 185.01 €

Le total disponible, issu de la gestion 2022, pour le projet de BS s'élève à **3 371 185.01 €**. Vous trouverez ci-après le détail des « affectations ».

Préambule

Les orientations retenues depuis maintenant plusieurs années, la maîtrise des dépenses avec la rigueur qui s'impose ainsi que les soutiens financiers obtenus, notamment par le versement d'une subvention qui n'était pas attendue par l'Etat de quasi 250 K€ et le versement du bonus écologique de 210 K€ pour l'achat des bus hydrogène ainsi que la vitalité de notre recette Versement Mobilité, nous permettent d'envisager sereinement l'année 2023.

	Excédent de Fonctionnement
SMTC	3 371 185.01 €
RTTB	350 000.00 €
Total	3 721 185.01 €

Lors du vote du CA de la RTTB, nous n'avions pas prévu de remonter les excédents réalisés (494 317 €) au titre de 2022 afin de nous permettre de palier aux variations des matières premières ainsi qu'aux différentes augmentations inhérentes à l'inflation (salaires, ...). Pour autant, on constate à ce jour des économies budgétaires substantielles sur les postes liés à l'hydrogène compte tenu du décalage de la mise en service des bus hydrogène. En conséquence, nous sommes en capacité de remonter une partie des excédents dans l'optique du financement des investissements liés à la flotte hydrogène de 2026.

S'agissant de nos recettes billetterie, nous ne devrions pas avoir de surprises majeures d'ici la fin d'année, même si la prudence reste de mise. Nos données de fréquentation bus sont en hausse par rapport à 2022 (+ 7 %) tout en restant en deçà de notre niveau de 2019 (- 15 %).

Le versement mobilité est, quant à lui, supérieur à nos prévisions, cela est sans doute dû aux différentes augmentations de salaires qui font croître la base assujettie ainsi qu'à la reprise économique. Toutefois, à ce stade, il n'est pas prévu de modifier notre recette compte tenu du peu de visibilité sur cette tendance.

Modes	Cumul 07/2019	Cumul 07/2020	Cumul 07/2021	Cumul 07/2022	Cumul 07/2023
Bus	5 034 155	2 684 204	3 392 260	4 008 732	4 295 197
Vélo	56 707	33 610	29 278	44 210	36 372
Voiture	16 105	10 202	12 641	14 322	14 937

Le projet de BS prend acte des résultats connus au 27 septembre 2023 qui nécessitent un réajustement de nos inscriptions budgétaires.

I. La Section de Fonctionnement

La section se présente ainsi qu'il suit :

		DEPENSES		RECETTES	
611	Lignes urbaines	- 350 000.00 €	R002	Report à nouveau	3 371 185.01 €
614	Charges locatives- copro	1 500.00 €			
615281	Entretien réseaux - poteaux	5 000.00 €			
6531	Indemnités élus	1 500.00 €	7475	Subvention exploitation	- 31 000.00 €
6533	Charges Ircantec	200.00 €		GBCA	
6534	Charges SS	200.00 €			
65714	Charges de gestion Communes - abri	10 000.00 €	7588	Produits de gestion courante	249 583.00 €
65714	Charges de gestion Communes - RPI	20 000.00 €		Etat	
6411	Salaires de base	30 000.00 €			
6817	Dépréciation actif circulant	5 000.00 €			
	SS total OP réelles	- 276 600.00 €		SS total OP réelles	3 589 768.01 €
6811/042	Amortissements	200 000.00 €	777/042	Amortissements subventions	86 000.00 €
022	Dépenses imprévues	368.01 €	7811/042	Reprises sur amort des immobilisations	
675	VNC des immos cédées	- €			
023	Virement à la section d'investissement	3 752 000.00 €			
	SS total OP d'ordres	3 952 368.01 €		SS total OP d'ordres	86 000.00 €
	TOTAL	3 675 768.01 €		TOTAL	3 675 768.01 €

L'excédent de fonctionnement 2022, + 3 371 185.01 €, ainsi que l'effort fait sur les dépenses de fonctionnement courantes permettent de dégager 3 752 000 € supplémentaires en faveur de la section d'investissement.

- A - Recettes de Fonctionnement

Aide exceptionnelle de l'Etat + 249 583 € : Face à l'impact de la crise sanitaire et dans un contexte économique marqué par une hausse des prix de l'énergie, les AOM sont confrontées à des difficultés de financement. Dans ces circonstances, l'Etat a décidé d'apporter un soutien financier exceptionnel global de 100 millions d'euros aux AOM (hors Ile de France), pour préserver l'offre de transports en commun, au cœur de la transition énergétique.

L'arrêté du 18 avril 2023 prévoyait deux enveloppes :

- 80 millions d'euros attribués au prorata de la production kilométrique de transport en commun fonctionnant à l'électricité ou au gaz naturel ;
- 20 millions d'euros au prorata de la production kilométrique de transport en commun recourant à une autre énergie – enveloppe à laquelle le SMTC a pu élargir.

Dotation financière d'accompagnement au projet Optymo : - 31 000 €

Le projet de modernisation du réseau de bus dans l'agglomération belfortaine lancé en 2007 et mené à son terme a fait l'objet - via une convention - d'un versement annuel durant 15 ans. Cette dotation a pris fin en 2022 et non 2023.

Amortissement des subventions : + 86 000 €

Conformément aux règles comptables, les subventions perçues dans le cadre du projet h2 doivent être amorties sur la même durée que l'amortissement technique pratiqué pour les bus (12 ans). Il s'agit d'une opération d'ordre entre section.

- **B - Dépenses de Fonctionnement**

Elles sont minorées de 276 600 € sur la gestion courante du SMTC et majorées de 3 952 368.01 € en opérations d'ordres.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est ainsi en hausse de 3 675 768.01 € et cela provient principalement de :

- **En opérations réelles : - 276 600 €**

Sous-traitance Prestation RTTB : - 350 000 € : Cette diminution de dépenses provient principalement du fait du décalage de la mise en service des bus hydrogène.

Les charges de copropriété SMTC : + 1 500 €. Elles sont réévaluées eu égard au prix de l'énergie et de travaux effectués notamment sur l'accès du parking (réfection des bornes).

Entretiens des voies et réseaux : + 5 000 €. Il s'agit principalement du scellement des poteaux qui ont été changés afin de continuer à offrir à nos usagers une prestation de qualité sur notre réseau.

Indemnités des élus : + 1 900 €. Les augmentations du point d'indice génèrent une augmentation de ce poste.

Les subventions abris bus : + 10 000 €. Dans le cadre de la demande croissante de participation à l'installation d'abris bus communaux, nous renflouons ce poste pour continuer à accompagner les Maires dans leur volonté d'offrir à leurs concitoyens des nouveaux équipements.

Les subventions aux RPI : + 20 000 €. Le SMTC participe aux financements des RPI désignés organisateurs secondaires car ils organisent, assurent la responsabilité et prennent en charge le transport des élèves des établissements scolaires du 1^{er} degré (écoles maternelles et élémentaires). Afin de faire face à des versements qui sont demandés tardivement, nous avons besoin de compléter les crédits qui n'ont pas été pris en compte lors du BP.

Les frais de personnel : + 30 000 €

Cela correspond aux augmentations de la masse salariale des agents du SMTC estimées pour cette année.

Outre la revalorisation indiciaire de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023, les deux augmentations du SMIC (en janvier pour 1.8 % et en mai pour 2.22 %) ont systématiquement induit la revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois des agents de catégorie C.

A ces revalorisations, s'est rajoutée une enveloppe GIPA plus importante que les années précédentes eu égard à l'inflation.

Une provision pour la PPA (prime du pouvoir d'achat a également été ajoutée pour un montant de 8 500 €).

Dépréciation actif circulant : + 5 000 €

Conformément aux règles comptables, nous devons constater une provision de 15 % pour créances douteuses pour les factures non honorées depuis au moins 2 ans, soit celles d'avant le 31/12/2021.

- **En opération d'ordres : + 3 952 368.01 €**

Dont 200 000 € d'amortissement de la flotte hydrogène et 3 752 000 € d'abondement à la section d'investissement en vue de la phase II du projet H2.



II. La Section d'Investissement

La section présentait un déficit de - 2 193 644.74 € qui a été couvert par l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

2023	Montant
Solde section investissement	2 553 911.79 €
Affectation du résultat 2022	2 193 644.74 €
Restes à réaliser	- 4 747 556.53 €
A affecter en investissement (Excédent / déficit à affecter)	- €

➤ Les reports de recettes 2022 sur 2023 sont constitués comme suit :

	Montant
Subventions H2	1 234 867.00 €
SD'AP	800 000.00 €
TOTAL	2 034 867.00 €

➤ Les reports de dépenses 2022 sur 2023 sont constitués comme suit :

	Montant
Frais d'études / Licences	113 182.90 €
Construction- Aménagements	283 000.00 €
Matériel industriel	76 800.00 €
Matériel de transport	5 501 940.63 €
Matériel - mobilier de bureau	7 500.00 €
SD'AP	800 000.00 €
TOTAL	6 782 423.53 €

Le projet de BS se décompose comme suit :

		DEPENSES			RECETTES
001/	Solde d'exécution reporté		001/	Solde d'exécution reporté	2 553 911.79 €
203/20	Frais d'études	20 000.00 €	1068	Affectation du résultat	2 193 644.74 €
205	Licences	380 000.00 €	1311/13	Subvention Etat	210 000.00 €
2135/21	Construction et aménagements	10 000.00 €		SS total OP réelles	4 957 556.53 €
2154/021	Matériel	160 000.00 €			
2182/21	Véhicules	3 506 000.00 €			
	SS total OP réelles	4 076 000.00 €			
			2111	VNC terrain	- €
139/040	Amortissements subventions	86 000.00 €	28031/040	Opérations afférentes à l'actif immobilisé	200 000.00 €
28131/040	Amortissements		28135/040	Opérations afférentes à l'actif immobilisé	- €
	SS total OP d'ordres	86 000.00 €	021/	Prélèvement sur fonctionnement	3 752 000.00 €
				SS total OP d'ordres	3 952 000.00 €
	TOTAL	4 162 000.00 €		TOTAL	8 909 556.53 €
	crédit report D	6 782 423.53 €		Crédit report R	2 034 867.00 €
		10 944 423.53 €			10 944 423.53 €

Les résultats 2022 nous permettent de prélever 3 752 000 € sur la section de fonctionnement et d'inscrire au BS les recettes et dépenses suivantes :

A - La section d'investissement en recettes

Bonus écologiques + 210 000 €. L'achat de la nouvelle flotte de 7 bus à hydrogène est soutenu par les subventions de l'Etat par le biais du versement d'un bonus écologique de 30 000 € par bus.

B - La section d'investissement en dépenses

-Frais d'études pour l'Enquête fraudes : 20 000 €. De récentes études de la profession ont fait état d'une hausse significative de la fraude sur plusieurs réseaux français. Il nous paraît opportun, après les restructurations du réseau et la période COVID, d'effectuer une enquête fraude sur l'ensemble du réseau Optymo (réseau + suburbain).

Après consultation, nous avons sélectionné la société Tryum, spécialiste en la matière, pour effectuer cette mission.

-Les licences pour 380 000 € :

SFM : 300 000 €. Remplacement du logiciel qui permet la postfacturation ainsi que la facturation multimodale mis en place en 2013 devenu obsolète.

Application Optymo : + 50 000 €. Pour rappel, il a été acté le souhait du SMTC d'acquérir une application mobile multimodale autrement appelée MAAS. Au cours du développement de cette dernière, il nous est apparu nécessaire de la compléter par de nouvelles fonctionnalités.

Info trafics : 15 000 €. En 2002, nous avons développé un nouvelle info trafics incluant les perturbations du réseau en temps réel. Cette évolution de logiciel permettra d'afficher cela sur les écrans dynamiques dans les bus.

Outil de gestion du temps : + 15 000 €. Le SMTC est doté d'une badgeuse depuis 2009 et l'outil proposé aux agents est aujourd'hui obsolète. Il convient de le remplacer par un matériel qui permettra aux agents de continuer à administrer de façon autonome leur temps de travail, leurs absences mais aussi tendre vers une optimisation de la gestion RH par la collecte et le traitement des données de badgeages utile pour la distribution de TR ou encore de données pour le Rapport social unique.

Frais d'aménagement pour 10 000 € : placards et rayonnages d'archivage au siège du SMTC.

-Achat de matériel pour 160 000 € :

VLD : + 125 000 €. Afin de compléter son bouquet de service, le SMTC a souhaité se doter de vélos électriques. Une consultation a été lancée et nous avons retenu la société PARCO pour exécuter le marché de Vélos électriques en location longue durée (VLLD).

PARCO est une startup belfortaine créée par un élève de l'UTBM. Son projet est de proposer des vélos légers (14 kg) développés par ses soins, ayant une assistance électrique avec 40 kilomètres d'autonomie. Les vélos sont fabriqués et assemblés à Belfort par la société Citele. Le moteur et la batterie seront dans un proche avenir fabriqués en France. (Descriptif en annexe).

Valideurs billettiques 35 000 € : achat de 15 matériels type CDB4 pour équiper les autocars affrétés.



-Véhicules pour 3 506 000 € : provision pour l'achat des 20 bus H2 dans le cadre de la 2^{ème} phase du projet. Pour rappel, le budget prévisionnel de l'opération est de 14 888 000 € pour laquelle l'Ademe s'est déjà engagée à verser une subvention de 3 870 000 €. Avec cette inscription complémentaire, le projet est financé à hauteur de 55 %.

Les propositions détaillées, ci-dessus, constituent le budget supplémentaire 2023, cette adoption s'effectue par chapitre et sont reprises dans la maquette ci-après :

Section de fonctionnement

DEPENSES		diminution de crédit	augmentation de crédit	RECETTES		diminution de crédit	augmentation de crédit
	Déficit antérieur reporté	- €		R002	Report à nouveau		3 371 185.01 €
611	Lignes urbaines	350 000.00 €					- €
614	Charges locatives- copro		1 500.00 €	7475	Subvention exploitation GBCA	31 000.00 €	
615281	Entretien réseaux - poteaux		5 000.00 €				
6531	Indemnités élus		1 500.00 €				
6533	Charges Ircantec		200.00 €	7588	Produits de gestion courante Etat		249 583.00 €
6534	Charges SS		200.00 €				- €
65714	Charges de gestion Communes - abri bus		10 000.00 €				
65714	Charges de gestion Communes - RPI		20 000.00 €				
6411	Salaires de base		30 000.00 €				- €
6817	Dépréciation actif circulant		5 000.00 €	777/042	Amort subventions		86 000.00 €
675	VNC des immos cédées		- €	7811/042	Reprises sur amort des immobilisations		
6811/042	Amortissements		200 000.00 €				
022	Dépenses imprévues		368.01 €				
023	Virement à la section d'investissement		3 752 000.00 €				
		350 000.00 €	4 025 768.01 €			31 000.00 €	3 706 768.01 €
TOTAL			3 675 768.01 €	TOTAL			3 675 768.01 €

Section d'investissement

DEPENSES		diminution de crédit	augmentation de crédit	RECETTES		diminution de crédit	augmentation de crédit
001/	Solde d'exécution reporté			001/	Solde d'exécution reporté		2 553 911.79 €
1021	Dotation			1068/10	Affectation du résultat		2 193 644.74 €
203/20	Frais d'études		20 000.00 €	1311/13	Subvention Etat		210 000.00 €
205	Licences		380 000.00 €				
2135/21	Construction et aménagements		10 000.00 €				
2154/021	Matériel		160 000.00 €				
2182/21	Véhicules		3 506 000.00 €	28031/040	Amortissements		200 000.00 €
28131/040	Amortissements			28135/040	Amortissements		
139/040	Amortissement subventions		86 000.00 €	021/	Prélèvement sur fonctionnement		3 752 000.00 €
		- €	4 162 000.00 €			- €	8 909 556.53 €
TOTAL			4 162 000.00 €	TOTAL			8 909 556.53 €
	Crédit report D	- €	6 782 423.53 €		Crédit report R		2 034 867.00 €
			10 944 423.53 €				10 944 423.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le présent budget supplémentaire 2023.

Le Président,
Roland JACQUEMIN